

entièrement consacrés au Séminaire dont il fut 31 ans supérieur.

Enfin, personne n'a jamais donné ou pu donner plus que lui, car on ne peut donner rien de plus que se donner soi-même.

Une dernière considération d'un poids bien faible auprès de celles que nous venons de citer, c'est que nous devons à Mr. de Maizerets la propriété même qu'il s'agit de nommer. Enfin, nous avons cru, en choisissant de préférence le nom d'un prêtre du Séminaire, donner un témoignage, bien léger, il est vrai, de notre reconnaissance envers les supérieurs actuels qui font tant pour nous.

Tels sont les motifs qui ont engagé l'assemblée de Jeudi à donner la préférence au nom de Mr. des Maizerets.

Tout s'est passé avec une bienséance, nous dirions une gravité, digne du sentiment qui a inspiré notre choix.

Mr. Et. Bégin appelé à présider expose en peu de mots les règles qu'auront à suivre ceux qui proposeraient des motions ou amendemens, les orateurs et les votants. Mr. L'Heureux est suivi à la tribune par Mr. J. Quinan, défenseur de Montigny, qui présente dans un discours rempli de belles pensées les obligations que nous avons à Mgr. le Laval.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le passage suivant :

“ Je ne suis pas Canadien, je n'ai pas l'honneur de m'enrôler parmi les enfants de Champlain; cependant, je sens au fond de mon âme la nécessité d'exprimer en cette occasion ma reconnaissance envers le fondateur de cette maison. Oui! je suis reconnaissant! Je sens toute la grandeur des obligations que je lui ai; aussi j'honore sa mémoire! Je le chéris comme un de ceux qui, après Dieu, m'ont procuré l'inestimable bienfait d'une éducation chrétienne. Et pour dire le vrai, MM., il n'y a que ceux qui sont obligés de laisser leur pays natal pour aller chercher à l'étranger l'instruction qui convient à l'état qu'ils veulent embrasser, qui puissent apprécier le bonheur d'un pays qui possède un homme assez généreux pour faire tous les sacrifices nécessaires pour établir une institution telle que le Séminaire de Québec. ”

Mr. Buckley fait valoir avec talens les droits de Mr. des Maizerets à notre reconnaissance.

Mr. O. Thibaudeau appuie dignement le défenseur de Montigny.

M. M. Hubert Larue et Régis Lapointe défendent, en vaillans chevaliers, les titres du nom du Chevalier d'Iberville à notre préférence. Tout le pays, la religion et le Séminaire particulièrement lui ont des obligations; car, si avec ses com-

pagons, il n'avait repoussé l'expédition de Phipps, on peut imaginer ce que l'intolérance et le fanatisme auraient fait contre la religion et les communautés religieuses.

Mr. Bayard ridiculise avec esprit et l'enthousiasme des hommes et de la jeunesse en particulier pour la gloire des armes; ils'est élevé à de hautes considérations.

M. M. C. Lafontaine et Ov. Griemer, défenseurs de Beauséjour, ont considéré ce nom sous le point de vue le plus élevé possible; ils y ont vu l'expression de notre gratitude pour ce que l'on a fait cette année pour nous à notre maison de campagne.

Mr. Chandonnet (petite salle) parle contre Beauséjour.

Mr. Joseph Delisle, défenseur de Stadaconé, a tiré, autant qu'il se pouvait, parti de son sujet.

M. A. Thibaudeau (petite salle) parle contre Mr. Eliz. Taschereau [petite salle] qui avait parlé en faveur de Stadaconé.

M. Bérubé défend Sana'doma et Mr. A. Fournier [petite salle] le combat.

Les orateurs de la petite création ont parlé avec beaucoup de naturel.

Mr. E. Michaud répond aux adversaires de Montigny et M. A. Marmet à ceux de Maizerets.

A la suite de ces discours, plusieurs motions ont été présentées et adoptées, des remerciemens votés à M. le président, puis l'assemblée s'est dissoute à 10 heures.

Le talent et l'animation avec lesquels tous les noms ont été attaqués ou défendus, sont certainement, une preuve victorieuse contre ceux qui nous reprochent notre inertie.

Nous sommes aussi heureux d'avoir rempli un devoir et d'avoir prouvé que nous avons la *mem.ire du cœur*.

L'examen des classes, commencé le 25 Février, s'est terminé hier soir. On a été obligé de diviser la Cinquième en deux sections. Mr. Duhaut est professeur de la nouvelle division.

On parle beaucoup d'établir une communication par vaisseaux à vapeur entre Québec et Gaspé; il serait à désirer que ce projet fût mis à exécution.

Le conseil de ville a ordonné le recensement de la ville et nommé des énumérateurs pour les différents quartiers. M. M. les maîtres des salles, grande et petite, nous ont recensé quoiqu'ils n'eussent pas été nommés officiellement.

Les élections municipales se sont faites à Montréal plus paisiblement qu'on ne le croyait.

Suivant un journal anglais, la santé de M. Baldwin se rétablit si lentement qu'on craint qu'il ne soit obligé de quitter les affaires pour quelque temps du moins.

Nous sommes heureux d'annoncer que Mr. Chiniquy pour la vie duquel on avait craint, est hors de danger.

L'hon. J. P. Chabot est arrivé le 26 février à Toronto.

Décédé, samedi dernier, au couvent des Ursulines des Trois-Rivières dont il était chapelain depuis 1831, Mr. Bathelem Fortin, membre de la congrégation du Petit-Séminaire de Québec.

Le vénérable évêque de Louis-ville (Kentucky), Mgr. Benoit Joseph Flaget, est mort le 11 février, dans la 87^e année de son âge. Il vint en Amérique en 1792, à l'âge de 30 ans, et fut sacré évêque en 1810. Son coadjuteur, Mgr. Spalding, le remplace sur le siège épiscopal.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. L'adresse en réponse au discours du trône a été proposée dans la chambre des lords, par le comte d'Essex et secondée par lord Methuen. On proposa un amendement; mais l'adresse fut votée avec 49 voix de majorité.

Dans la Chambre des Communes, elle fut proposée par Mr. Chs. Villiers et secondée par sir James Duke et gagna 119 de majorité sur l'amendement.

FRANCE. Le commencement de février a été marqué dans la capitale par un essai de révolution. Le tumulte a commencé au sujet de l'ordre donné au préfet de police d'abattre des arbres de liberté plantés jadis sur les places par les travailleurs oisifs des ateliers nationaux. Il ne s'agit que de ceux qui étaient morts ou qui gémissaient la circulation. Un arbre de la liberté dont la nuisance publique parut fort douteuse, devint le sujet de rassemblements tumultueux. Les sergents de ville étant accourus pour rétablir l'ordre, le peuple opposa de la résistance, un sergent de ville frappa même un coup d'épée pour défendre un de ses compagnons.

Le lendemain une affiche du gouvernement annonçait que l'arbre en question n'avait point été condamné, mais qu'il le serait certainement s'il devenait une occasion de désordre. Il n'en fallait pas tant pour le rendre cher aux amateurs d'événemens: aussi fut-il entouré de nouveau par le peuple et chargé d'emblèmes terroristes. Les troupes étant survenues, cet arbre ainsi qu'un autre auquel on avait rendu les mêmes honneurs, fut abattu sans aucune résistance.